



Les Brèves du conseil municipal du 09 décembre 2021

Le conseil municipal, réuni en date du 09 décembre 2021 à la salle des fêtes, a délibéré.
Vous trouverez ci-dessous un condensé des principales décisions prises ce soir-là.

1) Extension du périscolaire : choix du scénario

Au vu des différents scénarii présentés, les conseillers ont décidé d'opter pour le maintien du périscolaire à l'école Dumas avec réhabilitation des locaux et récupération de la surface de la bibliothèque pour créer une salle de motricité. Cette solution permettra au périscolaire de rester géographiquement en position centrale par rapport aux différentes écoles ; de plus, le coût de ce projet est le plus bas de tous ceux proposés. Une consultation va être lancée pour la désignation d'un cabinet d'assistance pour le choix du maître d'œuvre et la réalisation du programme de l'opération.

2) Extension de la salle des fêtes : avant-projet

Le projet d'extension prévoit l'adjonction d'un bâtiment avec la réalisation de locaux de rangement pour la salle des fêtes, d'un local pour le C.A.VO. ainsi que l'extension du quai. Le montant estimatif de ces travaux est de 288 400 € TTC.

3) Subventions

Subventions aux associations non communales : Les 1200 € provisionnés au budget chaque année pour des subventions à des associations hors commune seront versés à parts égales soit 300 €, entre les associations suivantes : Huntington Espoir Grand Est, La ligue contre le cancer 68, Solidarité Femmes 68 et Handi'chiens.
Reversement subvention de la CEA à l'association « Prenons la Pause » pour l'organisation du festival Nature à la salle des fêtes : La CEA a versé à la commune une subvention de 1 000 € au titre de l'animation culturelle pour ce festival ; cette somme sera reversée à l'association organisatrice.

4) Voie partagée rue Edison



La commission « Cadre de Vie » a souhaité rendre la circulation des cyclistes plus aisée dans la rue Edison en créant une Chaussée à Voie Centrale Banalisée (CVCB). Il s'agit d'une nouvelle forme de signalisation : les véhicules motorisés circulent sur une voie centrale bidirectionnelle et les cyclistes sur la partie revêtue de l'accotement appelé rive. En complément de ces travaux, le conseil municipal a décidé la création d'un passage piéton rue de la Gare au croisement avec la rue Edison. Ces aménagements sont estimés à 6 300 € TTC.

5) Gare : remplacement des fenêtres du logement

Les fenêtres en bois et avec simple vitrage sont dans un mauvais état et créent des déperditions thermiques importantes. Après consultation, leur remplacement sera effectué par l'entreprise ROESSLINGER pour un montant de 17 330 € TTC.

6) Recensement de la population 2022

Le recensement de la population de Volgelsheim aura lieu du jeudi 21 janvier au samedi 20 février 2022. La commune a recruté 5 agents recenseurs pour effectuer ce travail. Ils seront équipés de masques et gel hydro alcoolique et présenteront une carte officielle. Les documents à compléter seront déposés dans les boîtes aux lettres des maisons individuelles afin d'éviter les visites à domicile. Les réponses par Internet seront encouragées en vue de limiter les contacts avec les habitants en cette période de pandémie.

7) Dématérialisation des demandes d'autorisation d'urbanisme (DAU)

La loi ELAN prévoit, au 1^{er} janvier 2022, que les communes puissent recevoir les DAU par voie électronique et, pour les communes de + de 3500 habitants, qu'elles soient en mesure de recevoir et instruire sous forme dématérialisée ces demandes. Pour ce faire, le conseil municipal a décidé l'acquisition d'un nouveau logiciel qui permettra au pétitionnaire d'envoyer par voie électronique sa demande et aux services de la mairie de répondre également de manière dématérialisée. A noter que le demandeur aura toujours la possibilité de déposer ses demandes au format papier. L'offre retenue est celle de la société CMSDI pour la somme de 6 523 € TTC. L'Etat reversera à la commune une subvention de 4 400 €.

8) Signature du bail emphytéotique Centrale PV Volgelsheim

Le contrat de bail avec la société Centrale PV Volgelsheim pour l'installation d'une centrale photovoltaïque au sol a été signé le 28 octobre 2021. Ce contrat est conclu pour une durée de 36 ans. La redevance annuelle s'élève à 4 500 € par hectare utile, soit un montant total annuel de 88 766 €. Cette redevance fera l'objet d'une révision annuelle. Les travaux de terrassement ont démarré sur le site début novembre.

9) Comcom du Pays Rhin-Brisach : rapport assainissement 2020

Le rapport 2020 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement est tenu à la disposition du public en mairie.

10) SIAEP de la Plaine du Rhin: rapport eau 2020

Le rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable est tenu à la disposition du public en mairie.

11) Plaine de jeux / accès aux Personnes à Mobilité Réduite : résultats de la consultation

Après consultation de la commission d'examen des offres, les travaux de cet accès PMR depuis l'entrée de l'impasse des Ecureuils, ont été attribués à l'entreprise TRADEC, mieux-disante, pour un montant TTC de 25 788 €. Ils seront réalisés en mars 2022 pour être terminés au moment de l'ouverture permanente de la plaine de jeux.

Vente de bois de chauffage

La commune dispose d'environ 11 stères de bois qui proviennent de l'abattage d'arbres à la plaine de jeux. Il est proposé de mettre en vente ce bois à l'attention du personnel communal et des habitants de la commune au prix de 25 € le stère en échange d'un don versé au CCAS. Le bois est exclusivement destiné aux besoins personnels des acquéreurs. Les personnes intéressées devront s'inscrire en mairie avant le 31 décembre 2021. L'attribution se fera en fonction du nombre de candidats par tirage au sort et si nécessaire en fonction de l'ordre des inscriptions. Le bois devra ensuite être retiré avant le 28 février 2022.



Fermeture de la Mairie

La mairie et les services techniques seront fermés les vendredis 24 et 31 décembre après-midi.

Achat de feux d'artifice, pétard... et dispositif de sécurisation à l'occasion des fêtes de fin d'année



Selon l'arrêté du Préfet du Haut-Rhin, nous vous rappelons que tout au long du mois de décembre : **l'achat, la vente, la cession, l'utilisation, le port et le transport des artifices de divertissement et des articles pyrotechniques** de catégories C1, F1, C2, F2, C3, F3, C4 et F4 **sont interdits** sur l'ensemble du territoire des communes du Haut-Rhin.

En cette période des fêtes de fin d'année, la mairie relaie également quelques **recommandations de vigilance** : les habitants sont invités à ranger, si possible, les conteneurs à ordures, voire à verrouiller les locaux à poubelles lorsque cela est réalisable et à rentrer leur véhicule dans leur garage ou sur leur propriété. Ces conseils préventifs sont privilégiés afin de limiter les éventuels troubles à l'ordre public.

Ramassage des sapins de Noël

Le ramassage aura lieu le **mardi 4 janvier** : merci de déposer votre sapin sur le trottoir **avant 8 heures** du matin ce jour-là.



Le conseil municipal et le personnel communal vous souhaitent de passer de bonnes fêtes de fin d'année